



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 22 MAI 2023 à 20H

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
26-2023,	Modification du forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature	Adopté à l'unanimité
27-2023,	Rénovation énergétique restaurant scolaire - demande de subvention dispositif "Fonds Vert 2023"	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 23/05/2023

Le Maire
Arnaud PRAILE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 16
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 17/05/2023

Nbre de conseillers : 19
Présents : 16 Excusés : 3 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 16

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, AUVINET Marietta, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne, RAUTUREAU Anthony

Désignation du secrétaire de séance : RONGEARD Mathieu

26-2023 Modification du forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature

Par la délibération n° 16-2023 du 27 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un forfait emplacement pour le prestataire Trott & Nature sur la Vallée de Poupet, au prix de 15 euros HT par week-end.

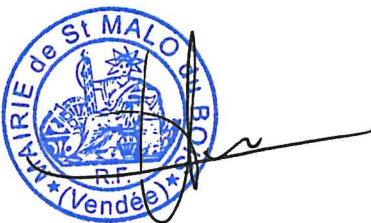
Monsieur Le Maire propose de modifier ce tarif au prix de 15 euros TTC par week-end.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la modification du forfait emplacement pour le prestataire Trott & Nature sur la Vallée de Poupet, au prix de **15 euros TTC** par week-end.
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°16-2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
RONGEARD Mathieu





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 22 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 16
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 17/05/2023

Nbre de conseillers : 19
Présents : 16 Excusés : 3 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 16

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, AUVINET Marietta, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne, RAUTUREAU Anthony

Désignation du secrétaire de séance : RONGEARD Mathieu

**27-2023 RENOVATION ENERGETIQUE RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE
SUBVENTION DISPOSITIF FONDS VERT 2023**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Fonds Vert pour l'année 2023.

Il propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation du projet de rénovation énergétique du Restaurant Scolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :



Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Maitrise d'œuvre - CMO ARCANE	25 740,00 €	FONDS VERT	149 870,00 €	50,00 %
Travaux rénovation et extension du restaurant scolaire suivant estimation du maître d'œuvre - version 1	234 000,00 €			
Autres travaux non compris dans l'estimation : études et diagnostics, frais de mise en concurrence, mobilier, etc...	40 000,00 €			
		Sous-total	149 870,00 €	50,00 %
		Auto-financement	149 870,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	149 870,00 €	50,00 %
Total dépenses	299 740,00 €	Total Recettes	299 740,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du Restaurant Scolaire de la commune de Saint Malo du Bois dans les conditions fixées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.
- **AUTORISE** également le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le secrétaire de Séance
RONGEARD Mathieu

